

cours du trône, le débat sur l'exposé budgétaire et l'étude des prévisions budgétaires des ministères.

Voilà qui donne une idée du travail à accomplir si nous voulons songer à un ajournement d'été à l'occasion du centenaire. (*Applaudissements*)

L'hon. Michael Starr (Ontario): L'idée du premier ministre d'accorder un congé d'été aux députés afin de leur permettre de participer aux célébrations du centenaire dans leur propre circonscription est excellente. Toutefois, en exposant le travail envisagé pour le reste de la présente session et la suivante, le très honorable représentant a rendu ce projet irréalisable quand il a précisé que le congé dépendrait des progrès accomplis dans les travaux législatifs nécessaires plus tard cette année et, je présume, au cours de la présente session.

Le premier ministre a donné certaines dates limites. Ainsi, le 10 mars marquerait la clôture de la présente session. Il a ajouté que la session suivante commencerait le 13 mars, trois jours plus tard, et serait interrompue par le congé de Pâques, du 23 mars au 3 avril. Cependant, en faisant ces prévisions de clôture et d'ajournement, il n'a pas dit quand commencerait le congé d'été, même s'il a laissé entendre que le Parlement serait de nouveau convoqué vers la fin de septembre.

Dans sa déclaration, il n'a pas précisé s'il faudra étudier son programme en entier au cours de la présente session ou si l'on pourra reporter certaines mesures à la prochaine session. Il a dressé une liste de 23 mesures législatives et déclaré qu'elle pourrait s'allonger à cause de mesures que le gouvernement ne peut prévoir pour l'instant.

A mon avis, monsieur l'Orateur, les 23 mesures législatives dont le premier ministre a dressé la liste suffiraient pour composer le discours du trône d'une session d'une durée normale de six à sept mois. La liste compte des mesures d'importance majeure. Aux mesures mentionnées, le premier ministre a ajouté le débat sur le discours du trône, un autre débat sur le budget et l'étude des crédits des ministères pour l'année financière 1967-1968.

En établissant l'horaire de son programme, le premier ministre n'était sûrement pas sérieux car il est impossible de faire tout ce travail dans les 33 ou 66 prochains jours. Au nombre des mesures très importantes se trouvent celle sur l'unification des forces armées, celle sur l'hymne national, les projets de loi sur la fonction publique, les modifications à la loi sur les banques, le bill sur l'immigration, une mesure d'aide à l'industrie du charbon en Nouvelle-Écosse et l'établissement d'une politique d'expansion industrielle, une mesure sur la radiodiffusion, des modifications à la loi

[Le très hon. M. Pearson.]

nationale sur l'habitation, le projet de loi sur la Société de développement du Canada...

Le très hon. M. Diefenbaker: Encore?

L'hon. M. Starr: Oui, puis il y a le projet de loi sur la Société d'encouragement à l'industrie cinématographique, les modifications à la loi sur la citoyenneté et l'examen des crédits de l'année financière 1967-1968 qui prendra 30 jours à lui seul si l'on maintient le nouveau Règlement. Certes, le premier ministre ne pense pas que la Chambre adoptera tous ces projets de loi importants sans leur accorder l'attention voulue. Pour ce qui est des dates, les objectifs fixés par le premier ministre ne sont, à mon sens, que du camouflage, si l'on songe au programme législatif chargé qui reste à étudier. Le gouvernement devrait ré-examiner ce programme et l'exposer de façon ordonnée.

L'opposition officielle, pour sa part, est disposée à collaborer, comme elle l'a fait tout au long de la présente session. (*Exclamations*)

J'entends des murmures et des exclamations, monsieur l'Orateur, mais pas plus tard qu'hier soir c'est grâce à l'opposition officielle que quatre mesures législatives ont pu être examinées et retirées du *Feuilleton*. Nous avons non seulement collaboré avec le gouvernement mais nous lui avons montré la voie. (*Applaudissements*) Je prétends que nous collaborons, que nous l'avons fait par le passé et le ferons dans l'avenir, mais, en revanche, nous croyons que nous avons le devoir et la responsabilité de nous assurer que les mesures proposées par le gouvernement font l'objet d'un examen attentif et complet et nous avons l'intention d'accomplir ce devoir. (*Applaudissements*)

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, le premier ministre vient de nous rendre un très grand service en énumérant les mesures que le Parlement sera sans doute appelé à examiner durant l'année civile en cours. Cela met en relief notre suggestion, faite de temps à autre, qu'il faudrait chaque année dresser un calendrier parlementaire afin que nous puissions accomplir notre tâche de façon ordonnée dans le temps dont nous disposons sans être obligés, à la fin d'une session, de mettre des mesures au rancart faute de temps parce que nous nous sommes attardés sur d'autres moins essentielles.

• (3.00 p.m.)

Ainsi, d'après moi, un horaire serait très utile. Le premier ministre a proposé de terminer la présente session le 10 mars, de commencer la nouvelle session le 13 mars et de prendre un congé de Pâques du 23 mars au 3 avril; cela me semble fort raisonnable. Le premier ministre propose un congé d'été et la reprise de la session à la fin de septembre.